

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Finances
locales

Sous-domaine
Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
28 septembre 2023

Affichage en date 2
octobre 2023

Séance du 9 octobre
2023

**Objet : Travaux de
requalification des
espaces publics – rue
des platanes –
Aménagement
sécurisation
embellissement et
réhabilitation des
réseaux d'eaux usées
et d'eau potable**

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 011-211103130-20231009-2023_27-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/27

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Miche CALVEL, Williams ROUQUET, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Néant

Monsieur Eric CROS a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager des travaux de requalification des espaces publics – rue des Platanes. Ceux-ci comprennent des travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement ainsi qu'une réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable en coordination avec la Communauté de Communes. Elle informe le Conseil municipal que la Région Occitanie a rejeté la demande de subventions au motif que notre montant de subventions n'atteignait pas 10 000 € (conformément aux nouveaux dispositifs adoptés le 19 octobre 2022). Elle rappelle au Conseil municipal que la demande de subvention avait été faite en octobre 2021.

Concernant les travaux d'aménagement sécurisation et d'embellissement de la rue des platanes, Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Le Montant prévisionnel et budgétaire 283333.33 € HT soit 340000.00 € TTC détaillé ainsi :

- Travaux y compris dossier AVP	259867.50 € HT
- Honoraires du Maître d'œuvre	21193.63 € HT
- Divers (lever topo, appel d'offres...)	2272.20 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Subvention conseil départemental obtenue en avril 2021	64140.00 €
Subvention complémentaire conseil départemental obtenue avril 2023	4732.79 €
Subvention DETR ETAT obtenue en avril 2023	81517.73 €
Emprunt	90000.00 €
Fonds propres de la commune	42942.81 €

Elle précise que le marché est un marché à procédure adaptée divisés deux lots. Le lot voirie comprendra une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Elle présente le dossier de consultation des entreprises. Madame le Maire rappelle le montant estimatif des travaux de voirie et réseaux eaux usées et eau potable, évalué, par le Cabinet CETUR Ingénierie, à :

- 253 867,50 € HT pour les travaux de voirie
- 175 037,00 € HT pour les travaux d'eaux usées et d'eau potable.

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux d'eaux usées et d'eau potable feront l'objet d'un lot spécifique pour la consultation des entreprises et seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises proposé par le Cabinet CETUR,
Maître d'œuvre
Vu le projet de convention avec la Communauté de Communes de délégation de maîtrise d'ouvrage,
Vu le budget communal,
Vu le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ACCEPTE le PRO d'un montant total de 428 904,50 € HT soit 514 685,40 € TTC, établi par le Cabinet CETUR Ingénierie,

DECIDE que ces travaux feront l'objet d'une procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique et de lancer la consultation des travaux dès la mise en place des crédits,

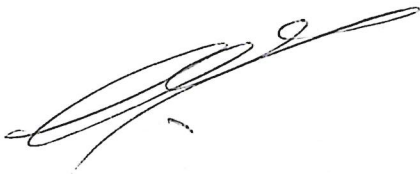
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux, le PRO DCE, le marché de travaux, et tout document se rapportant à ce dossier.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 9 octobre 2023

Le secrétaire de séance
Eric CROS



Le Maire
Nicole MARTIN

